

CQP Technicien sportif de rugby à XV

RNCP17332 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Sans niveau – le positionnement dans le cadre de national des certifications professionnelles est non déterminé
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15429
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'échéance	21/07/2023

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015

FEDERATION FRANCAISE RUGBY · SIRET : 78440581300089

Commission paritaire nationale emploi formation (CPNEF) sport - Fédération française de rugby

<http://www.ffr.fr>

Partenaires habilités

8 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 8 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
COMITE DEPARTEMENTAL DU RUGBY	42012412500022	Former et organiser l'évaluation
FEDERATION FRANCAISE RUGBY	78440581300089	Former et organiser l'évaluation
LIGUE REGIONALE AUVERGNE - RHONE-ALPES DE RUGBY	83779168000049	Former et organiser l'évaluation
LIGUE REGIONALE ILE-DE-FRANCE DE RUGBY	83439705100022	Former et organiser l'évaluation
LIGUE REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE DE RUGBY	83384031700022	Former et organiser l'évaluation
LIGUE REGIONALE OCCITANIE DE RUGBY	83366223200044	Former et organiser l'évaluation
LIGUE REGIONALE PAYS DE LA LOIRE DE RUGBY	83808230300036	Former et organiser l'évaluation
STADE ROCHELAIS	78134214200010	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le technicien sportif de rugby à XV encadre en autonomie des séances d'entraînement en rugby à XV des catégories de moins de 5 ans et jusqu'en fédérale 2.

Il exerce les principales activités suivantes :

- 1 – La conception d'un projet d'entraînement en rugby à XV (pour des catégories pouvant aller des moins de 15 ans jusqu'en Fédérale 2)
- 2 – La conduite de séances d'entraînements des sportifs

3 – La gestion des ressources humaines et logistiques à l'entraînement et lors des échéances compétitives

4 – La protection des personnes en situation d'incident ou d'accident

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les capacités attestées :

Faire le diagnostic de l'équipe de rugby et des athlètes

Définir la stratégie d'entraînement en relation avec le contexte (plan de formation du joueur, conception de jeu, niveaux de pratique/compétition, calendrier des compétitions...)

Planifier le programme d'entraînement

Concevoir une séance d'entraînement en rugby en adéquation avec les ressources mobilisables des joueurs (pouvant aller des moins de 15 ans jusqu'en Fédérale 2) et des objectifs fixés

Mener la séance et procéder aux adaptations nécessaires en fonction des joueurs encadrés et du niveau de jeu

Optimiser les différents facteurs de la performance aux postes (pilier, talonneur, demi de mêlée, ...) et rôles (techniques, tactiques, physiques...)

Vérifier la sécurité des pratiquants et des tiers

Evaluer et réguler la séance d'entraînement

Manager les joueurs et l'équipe en phase préparatoire des échéances compétitives

Gérer en compétition le temps qui précède le match

Manager les joueurs et l'équipe pendant le temps du match et de la mi-temps

Gérer l'après match

Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale

Protéger les blessés et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Structures privées relevant principalement du secteur associatif mais également du secteur marchand.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le « Technicien sportif de Rugby à XV » encadre, entraîne à titre occasionnel et parfois de manière saisonnière sur des besoins estimé à 360 heures par an

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Articles L 212-1 (obligations de qualification et de référencement) et L 212-2 (secteurs d'exclusion) du Code du sport.
- Convention Collective Nationale du Sport (avenant n°1)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Un représentant de la CPNEF collège salariés ou son suppléant,

Un représentant de la CPNEF collège employeurs ou son suppléant,

Le responsable pédagogique de la formation concernée ou son suppléant,

Un représentant de la Fédération Française de Rugby dans sa représentation régionale ou son suppléant

COMPOSITION DU JURY — VAE

la composition du jury respecte l'article R335-8 du code de l'éducation qui prévoit une composition à raison d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions (pour moitié employeurs et pour moitié salariés), avec un souci d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 21/07/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP39118

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17332/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	39
Parcours menés à terme	48
Taux d'achèvement	123 %
Période	06/2022 – 04/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	69
Montant total engagé	106 950 €
Coût moyen par dossier	1 550 €
Durée moyenne	272 h
Période	09/2020 – 07/2023
France compétences	94 %
Reste à charge titulaire	5 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.